

## L'intérim au SPF Finances ?

### Et si avant d'y penser, on recrutait rapidement les emplois prévus depuis des années au plan de personnel ?

L'arrêté royal qui établit le cadre réglementaire de l'introduction du travail intérimaire dans certains services fédéraux et qui met en œuvre ce travail intérimaire est paru au *Moniteur belge* du 14 janvier dernier.

Dès le 1<sup>er</sup> février, le **travail intérimaire sera possible dans certains services fédéraux** dans les cas ci-dessous :

- le remplacement temporaire d'un membre du personnel contractuel dont l'exécution du contrat de travail est suspendue ;
- le remplacement temporaire d'un membre du personnel contractuel dont le contrat de travail a pris fin ;
- le remplacement temporaire d'un membre du personnel contractuel qui a réduit ses prestations (interruption de carrière partielle) pour autant que la modification des conditions de travail soit à durée déterminée ;
- le remplacement temporaire d'un membre du personnel statutaire qui n'exerce pas sa fonction ou ne l'exerce qu'à temps partiel ;
- le surcroît temporaire de travail ;
- l'exécution d'un travail exceptionnel.

### LA FONCTION PUBLIQUE N'A PAS BESOIN D'INTÉRIMAIRES, MAIS D'UN ENGAGEMENT MASSIF D'AGENTS.

Depuis des années, le mot d'ordre reste le même : *faire plus avec moins*. Engager des intérimaires, en plus d'accroître le nombre de personnes occupées sous des statuts précaires, ne résoudra pas les problèmes de personnel de la Fonction publique. Plus encore aujourd'hui à l'ère du numérique, où les tâches manuelles sont souvent réduites à leur plus strict minimum.

**L'UNSP REJETTE TOUT RECOURS AU PERSONNEL INTÉRIMAIRE**, et cela pour différentes raisons. Par exemple :

- **le travail intérimaire ne convient nullement aux missions dévolues à nos départements.** Peut-on sérieusement envisager des douaniers intérimaires, des receveurs intérimaires, des contrôleurs fiscaux intérimaires ? Et il en va de même pour les policiers, les pompiers et bien d'autres départements ;
- **de même, inévitablement, la qualité du service rendu aux citoyens ne pourrait qu'en souffrir.**

**Et que dire de la confidentialité des données traitées par le SPF Finances ?** À l'heure du RGPD, permettre à des intérimaires d'avoir accès aux données confidentielles serait une aberration !

**L'UNSP ne peut accepter le développement d'emplois que nous appellerons *Kleenex* au sein de la Fonction publique. La Fonction publique dispose de solutions plus respectueuses du personnel pour répondre à une surcharge de travail occasionnelle, qui est souvent prévisible.**

Depuis des années, le SPF Finances a toujours dû gérer la pénurie, que ce soit en matériel, en personnel, mais aussi en formation des agents. On organise la pénurie pour introduire l'intérim. Machiavel n'aurait pas fait mieux.

Et dire qu'il reste plus de 1 600 agents à recruter pour les plans de personnel 2016, 2017 et 2018 !!!! Incompréhensible !

Nous avons interpellé par courrier le ministre des Finances et le président du Comité de direction, afin qu'ils nous certifient que le SPF Finances n'engagera pas de travailleurs intérimaires pour réaliser les missions qui lui incombent.

